



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

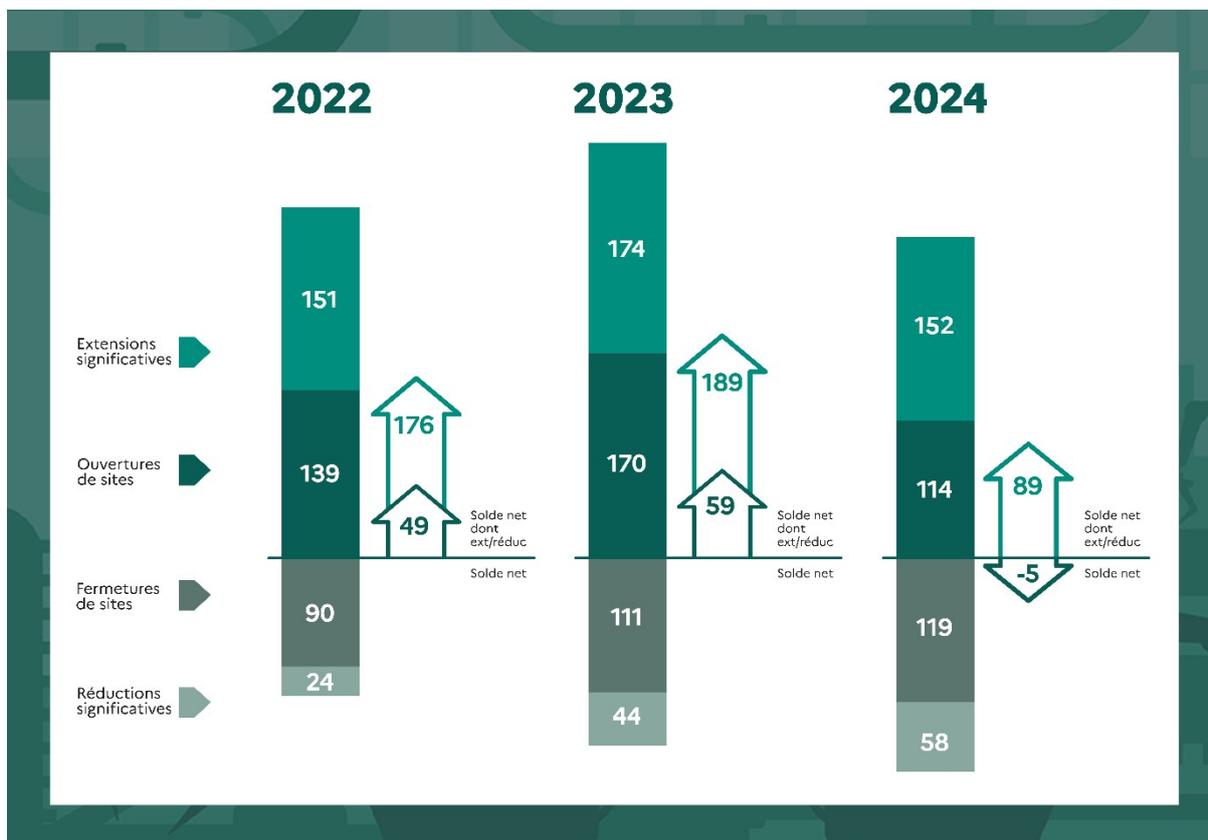
Baromètre industriel de l'État

NORMANDIE - Mars 2024

Le **Baromètre industriel de l'État** permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur et notamment les sous-préfets référents France 2030 et les Établissements public de coopération intercommunale (EPCI).

Les résultats du Baromètre témoignaient d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes en tenant compte des extensions et réductions significatives. A l'échelle nationale, **en 2024, on observe une hausse modérée des ouvertures et extensions de sites industriels, avec 89 ouvertures nettes.**

La décélération amorcée depuis le premier semestre ne remet pas en question la réindustrialisation de la France, elle ralentit mais poursuit la trajectoire anticipée dans les prévisions de l'État. Cette dynamique reste positive grâce notamment aux extensions d'usines.



Cette relève, confirme de fortes disparités sectorielles et territoriales. Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.

En Normandie, le solde est positif avec 2 ouvertures nettes d'usines. En effet, en 2024 19 sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative, tandis que 17 usines ont fermé ou réduit significativement leur appareil de production.

Trois exemples d'entreprises normandes portant des investissements significatifs pour accroître leurs capacités de production et créer de nouveaux emplois dans la région :

- **Depestele étend son activité de teillage du lin**

Le groupe **Depestele**, leader dans le teillage du **lin**, inaugure une **troisième usine à Saussay-la-Campagne (Eure)** à la suite d'un investissement de **14 millions d'euros**. Cette nouvelle installation complète les sites existants en Seine-Maritime et dans le Calvados, permettant au groupe de répondre à la demande croissante des filateurs. L'expansion devrait générer **50 nouveaux emplois**.

- **Alland & Robert augmente sa production de gomme d'acacia**

Alland & Robert, spécialiste de la **gomme d'acacia**, a investi **14 millions d'euros** dans une **nouvelle unité de production sur l'agglomération Seine-Eure**. Cette expansion permettra d'augmenter la capacité de production annuelle de 50%, passant de 20 000 à 30 000 tonnes, tout en améliorant l'efficacité énergétique et en créant **25 nouveaux emplois**.

- **Murata double sa capacité de production à Caen**

Murata investit **60 millions d'euros** dans son usine caennaise pour **doubler sa production de composants passifs intégrés sur plaquettes de 200 mm**. Ce projet vise à développer une technologie de pointe pour les marchés de la téléphonie mobile et des véhicules électriques, et devrait créer **une centaine d'emplois d'ici 2025**.

Ces investissements témoignent du dynamisme économique de la Normandie et de son attractivité pour les industries de pointe, renforçant sa position dans les secteurs du textile, de l'agroalimentaire et de l'électronique.

Méthodologie

*L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels***, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.*

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

La comptabilisation est **basée sur l'effectivité** : cela correspond à la **date de la première production**, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

*Établissement de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

Service Communication de la préfecture de la région Normandie

pref-communication@seine-maritime.gouv.fr